

Motion de MM. Michel Ducret, François Sottas, Christian Zaugg, Roger Deneys, Alain Marquet et Mme Alexandra Rys: «Pour le confort des usagers des TPG, déplaçons les grilles des caniveaux!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la
séance du 13 mars 2002)

MOTION

Considérant:

- que les nouveaux véhicules à plancher bas des Transports publics genevois (TPG) n'offrent pas des suspensions aussi confortables que les anciens à plancher haut, pour des raisons techniques incontournables liées au souhait d'une meilleure accessibilité aux transports publics;
- que les voies réservées aux autobus et trolleybus sont généralement disposées sur le côté des chaussées;
- que les grilles d'écoulement des eaux de surface des chaussées urbaines sont en principe disposées contre les trottoirs, de même que le caniveau;
- que, dès lors, les pneus du côté droit des véhicules des TPG roulent sur les grilles d'écoulement, imposant aux suspensions et, partant, aux passagers desdits véhicules des chocs répétés, réguliers et inconfortables;
- que ces chocs génèrent, en outre, des bruits non seulement à l'intérieur des véhicules, mais encore dans l'environnement,

le Conseil municipal propose au Conseil administratif que la politique de renouvellement des chaussées et canalisations de la voirie municipale soit modifiée de façon à déplacer les grilles de sol et, partant, les caniveaux, hors du passage des pneus des véhicules TPG.